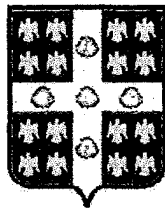


**GREFFE**



**UNIVERSITÉ  
LAVAL**

**UNIVERSITÉ LAVAL  
CONSEIL UNIVERSITAIRE  
Séance ordinaire du 2 mars 2004  
11000  
\*2004-087**

**AVIS  
DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ÉTUDIANTES**

**POUR MIEUX SOUTENIR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS  
DANS LEUR PROJET D'ÉTUDES**

**- VOLET 1 -**

**PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE AU 1<sup>er</sup> CYCLE**

**CONSEIL UNIVERSITAIRE**

**2 MARS 2004**

***Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination  
uniquement pour alléger le texte***

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Mandat du recteur.....	5
Avant-propos .....	7
Protocole de travail.....	9
1. Constats généraux au premier cycle universitaire.....	11
2. Synthèse des rencontres facultaires .....	13
2.1. L'orientation .....	13
2.1.1. L'orientation à l'université.....	13
2.1.2. L'orientation au collégial.....	14
2.1.3. Les changements de programme.....	15
2.2. La connaissance des programmes et des règles universitaires.....	16
2.2.1. La connaissance adéquate des programmes.....	16
2.2.2. La méconnaissance du règlement des études.....	17
2.3. L'intégration de l'étudiant à son programme et à la vie universitaire.....	17
2.3.1. L'intégration au groupe .....	18
2.3.2. L'intégration lors de la première inscription à la session d'hiver.....	19
2.3.3. Le rôle des diplômés.....	19
2.3.4. Le rôle des associations étudiantes.....	19
2.3.5. La conciliation <i>vie universitaire et travail</i> .....	20
2.4. La direction de programme .....	21
2.4.1. La valorisation de la fonction de direction de programme et son soutien.....	21
2.4.2. Le dépistage des étudiants en difficulté.....	22
2.5. La relation étudiant/corps professoral et enseignant.....	23
2.5.1. L'aide au corps professoral et enseignant.....	23
2.5.2. La disponibilité hors classe.....	24
3. Interrogations et réflexions.....	27
4. Conclusion.....	29
5. Récapitulation des recommandations .....	31
6. Bibliographie.....	35

### ANNEXES

Annexe 1 – Taux de réussite

Annexe 2 – Membres de la Commission

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE JOINTS

- Avis sur le sentiment d'appartenance
- Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants

## **MANDAT DU RECTEUR**

**La Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble des étudiantes et des étudiants (article 125 des Statuts de l'Université).**

**En 2002, à la suite des recommandations de l'avis sur le sentiment d'appartenance, de la signature de l'entente institutionnelle (contrats de performance) entre le gouvernement du Québec et l'Université Laval, ainsi qu'après l'adoption par le Conseil universitaire de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants, le recteur, Monsieur François Tavenas, donnait à la Commission des affaires étudiantes le mandat de réfléchir et d'émettre un avis au Conseil universitaire sur le thème : *«Comment s'assurer que les étudiants de l'Université Laval aboutissent à la réussite de leur projet d'études à chacun des cycles universitaires?»***

**Plus récemment, le 24 octobre 2002, au cours d'une séance régulière de la Commission, le nouveau recteur, Monsieur Michel Pigeon, confirmait la Commission dans la poursuite de ce mandat.**

## AVANT-PROPOS

L'abandon des études est, à l'heure actuelle, un problème que l'on rencontre à tous les niveaux de l'éducation. L'Université Laval n'échappe pas à ce constat. Si, au sein de notre université, les taux de réussite sont généralement acceptables et s'il est compréhensible que certains étudiants ne terminent pas leur formation universitaire, notre étude met clairement en évidence qu'un certain nombre d'entre eux, ayant le potentiel pour terminer avec succès leur formation universitaire et personnelle, quittent l'Université sans obtenir de diplôme.

Ce constat ne s'appuie pas uniquement sur des statistiques, que nous avons utilisées plus comme des indicateurs de tendance, mais également sur les résultats d'une très large consultation de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et sur de nombreux mois de réflexion des membres de la Commission des affaires étudiantes.

Afin de bien saisir l'orientation des recommandations de cet avis, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par *réussite* et par *décrochage*.

En se basant sur les données du Bureau du registraire (pourcentage de diplômés par rapport au nombre d'étudiants inscrits), nous parlerons de « réussite institutionnelle ». Ce taux est basé sur le nombre d'étudiants qui obtiennent leur diplôme dans leur programme d'origine ou après un changement de programme. D'autre part, nous parlerons de « décrochage institutionnel » pour les étudiants qui, sans avoir obtenu de diplôme, ne s'inscrivent plus à l'Université Laval durant trois sessions successives.

Mais la définition de réussite ou de décrochage doit tenir compte impérativement de la dimension humaine. De plus, comme le souligne un passage du Rapport du groupe de travail sur le financement des universités commandé par le ministère de l'Éducation du Québec :

**« L'amélioration de la diplomation n'est pas une fin en soi, mais peut être un indicateur des progrès à faire. Les préoccupations touchant la diplomation ont quelquefois tendance à occulter les débats entourant la qualité de la formation en les réduisant à de simples pourcentages, ce qui n'est qu'un aspect de l'amélioration de la qualité ».**

Ainsi donc, les préoccupations formulées porteront plus sur les efforts à faire pour aider les étudiants à réaliser leurs projets de formation scolaire et humaine que sur l'amélioration des pourcentages administratifs de réussite. Nous parlerons cette fois de « réussite éducative ».

Les recommandations émises par les membres de la Commission sont principalement basées sur des exemples d'actions effectuées dans certains programmes ou certaines facultés et ont pour objectif non seulement de contrer le décrochage des étudiants au 1<sup>er</sup> cycle universitaire mais surtout de les encourager à persévérer jusqu'à la réussite de leurs projets d'études et de formation personnelle.

Il est donc de notre devoir, à nous tous, membres de l'Université Laval, de nous mobiliser pour mettre en œuvre les grandes orientations présentées dans l'avis qui suit.



*Éric PHILIPPE*  
*Président de la Commission des affaires étudiantes*  
*[Eric.Philippe@vre.ulaval.ca](mailto:Eric.Philippe@vre.ulaval.ca)*  
*Mars 2004*

## **PROTOCOLE DE TRAVAIL**

Le travail de la Commission a consisté à mettre au point une stratégie pour définir les facteurs qui favoriseraient l'aboutissement des études au premier cycle universitaire et prévenir ainsi l'abandon d'étudiants qui ont le potentiel de réussir leur projet d'études au sein de notre université.

Pour cela et dans un premier temps, plusieurs rencontres ont été effectuées avec les membres du Bureau du registraire afin de déchiffrer et d'étudier, pour chaque programme de premier cycle, les données statistiques relatives :

- aux taux de réussite des étudiants,
- aux pourcentages d'étudiants qui changent de programme,
- aux taux de décrochage par programme et par cycle,
- aux périodes de décrochage au cours des études.

Afin de réaliser cette étude, les membres de la Commission ont choisi d'effectuer un suivi du dossier universitaire de tous les étudiants de premier cycle sur une période de dix ans. Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (tous les programmes) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996 et le suivi des dossiers a été effectué durant la session d'hiver 2003.

Par la suite, les membres de la Commission ont effectué une tournée de toutes les facultés (16 rencontres) afin de discuter des moyens mis en place par chaque programme pour favoriser la réussite et contrer le décrochage au premier cycle. Lors de ces réunions étaient invités : le doyen, les vice-doyens concernés, tous les directeurs de programmes ainsi que les étudiants représentant les associations et les comités de programme.

Toutes ces rencontres auxquelles participaient à chaque fois 3 à 4 membres de la Commission ont été animées selon un protocole identique par le président de la Commission des affaires étudiantes, M. Éric Philippe.

### **Protocole de ces rencontres :**

Pour permettre aux intervenants d'amorcer une réflexion préparatoire à ces rencontres, le questionnaire ci-joint fut préalablement transmis à tous les doyens :

#### ***La question de la réussite***

1. *Connaissez-vous le taux d'abandon de votre programme? Considérez-vous que ce taux est problématique?*
2. *Connaissez-vous les pourcentages d'étudiants qui changent de programme, qui subissent des échecs, etc.? Que fait le Bureau du registraire pour vous aider dans la quête de ces informations?*
3. *Avez-vous identifié des facteurs d'abandon ou un profil type de « décrocheur » dans votre faculté?*
4. *Y a-t-il des initiatives mises en œuvre dans vos départements pour favoriser la réussite?*

### ***L'orientation***

5. *Considérez-vous qu'il existe des problèmes d'orientation chez vos étudiants?*
6. *Procédez-vous à un suivi des étudiants de votre programme selon les diverses catégories de classement (sexe, âge, obtention d'un diplôme en « x » nombres d'années, changement de programme, etc.)?*
7. *Savez-vous si des activités sont organisées dans les cégeps par les différents départements pour mieux orienter les cégépiens dans le choix qu'ils ont à faire?*
8. *Pensez-vous que les étudiants qui arrivent du cégep sont bien préparés aux études universitaires?*

### ***L'accueil et l'encadrement***

9. *Vous accueillez un étudiant qui vient d'obtenir son DEC mais qui a des notes faibles : faut-il, selon vous, lui conseiller de faire une session de mise à niveau avec des cours non contributives? Ce type de programme devrait-il être mis en place d'office dans chaque faculté?*
10. *Serait-il pertinent, selon vous, de faire précéder l'année universitaire des nouveaux étudiants d'une semaine pour leur permettre de participer à des activités d'accueil et d'intégration ainsi qu'à des activités d'orientation face aux différents programmes offerts?*
11. *Qu'est-ce qui se fait dans votre faculté et département au niveau de l'accueil? Y a-t-il des formules d'accueil qui se sont avérées efficaces et, si oui, qu'est-ce qui a bien fonctionné?*
12. *Que proposez-vous pour aider les étudiants dans la réussite de leurs projets d'études et éviter qu'ils abandonnent en cours de route?*
13. *Divers.*

Outre ces rencontres, plusieurs membres de la communauté universitaire ont été reçus lors des réunions régulières de la Commission ou de rencontres personnelles afin de nous apporter leur éclairage sur ce dossier :

- Monsieur Michel Blackburn, doyen de la Faculté des études supérieures,
- Madame Louise Doucett, chargée de cours et initiatrice du cours « Réaliser mon projet d'étude »,
- Madame Danielle Fleury, registraire,
- Madame Jocelyne Fortin, Bureau du registraire,
- Monsieur Henri Hamel, directeur du Centre d'orientation et de consultation psychologique,
- Madame Flavie Lecompte, étudiante à la maîtrise préparant un mémoire sur : « le décrochage des étudiants au 3<sup>e</sup> cycle »,
- Madame Gisèle Picard, directrice adjointe à la Direction générale du premier cycle,
- Monsieur Louis-René Rheault, Bureau du registraire,
- Monsieur Patrick Robardet, ombudsman,
- Monsieur Guy St-Michel, Bureau d'animation religieuse,
- Monsieur Serge Talbot, directeur général du premier cycle.

# 1. CONSTATS GÉNÉRAUX AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

---

Au cours de nos rencontres facultaires, les membres de la Commission ont clairement noté que la problématique des abandons au premier cycle universitaire était principalement centrée sur l'intégration sociale et scolaire de l'étudiant dans le programme de son choix. Cependant, outre cet aspect, plusieurs facteurs associés à l'abandon d'un certain nombre d'étudiants ont aussi été relevés et sont discutés dans cet avis.

S'il est impossible de donner un pourcentage moyen de décrochage pour l'ensemble de l'Université compte tenu de la variation existante entre les différents programmes de baccalauréat, il y a cependant des constats très clairs qui se dégagent dans l'ensemble des facultés :

1. Pour l'ensemble des programmes non contingentés, le décrochage des étudiants s'effectue surtout à la fin de la première session (automne) de la première année. En revanche, les étudiants qui réussissent leur première session et qui s'inscrivent à la session suivante (hiver) réussiront leurs projets d'études dans une proportion supérieure à 90% (*Statistiques du Bureau du registraire*).
2. Les étudiants qui changent de programme de baccalauréat au cours de la première année ont, dans leur nouveau programme, un taux de réussite supérieur à 95% (*Statistiques du Bureau du registraire*).
3. Les taux de « réussite institutionnelle » par faculté baissent en moyenne à 65% pour les étudiants qui débutent leurs études universitaires lors de la session d'hiver (*Annexe 1*).
4. Les personnes interrogées durant les rencontres facultaires ont aussi mentionné deux autres principaux facteurs d'abandon des études : les difficultés d'orientation rencontrées au cours du cheminement scolaire et une méconnaissance des programmes au moment de l'admission à l'Université, facteurs souvent à l'origine d'une baisse de motivation dans les études.
5. Dans les programmes contingentés (sciences de la santé en particulier), on ne peut parler de décrochage. En revanche, la réussite prend parfois la forme d'une compétition malsaine qui installe beaucoup trop d'étudiants dans un climat de tension et de stress permanent, entraînant des problèmes de détresse psychologique. Dans ces conditions, nous parlerons plus de *réussite institutionnelle* que de *réussite éducative* de l'étudiant.
6. Contrairement à la présomption des membres de la Commission, le manque explicite de ressources financières chez les étudiants du premier cycle ne s'est pas révélé comme cause directe d'abandon des études. Toutefois, plusieurs directions de programme ont mentionné que la trop grande place accordée au travail rémunéré est un facteur pouvant mener certains étudiants à décrocher.



7. Finalement, cette étude a aussi corroboré les résultats des enquêtes effectuées par Pageau et Bujold (indicateurs de conditions de poursuite des études) montrant qu'il y avait une certaine relation entre le taux de réussite ou d'échec et quelques facteurs externes tels :

- les caractéristiques académiques (régime d'étude, secteurs disciplinaires, ...),
- les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, origine sociale, ...),
- les caractéristiques académiques antérieures (notes au cégep, arrêt dans les études, ...),
- les conditions de vie,
- les motivations et l'intérêt pour le programme d'études,
- les liens avec le marché du travail,
- l'occupation ou non d'un emploi rémunéré,
- la connaissance du programme (contenu, débouchés).

## **2. SYNTHÈSE DES RENCONTRES FACULTAIRES**

---

Cette étude a clairement mis en évidence que la décision d'un étudiant d'abandonner ses études s'élabore au cours de la première session. Bien que les difficultés d'orientation et la méconnaissance profonde des programmes soient considérées comme des facteurs prépondérants dans l'abandon des études, plusieurs autres éléments se sont dégagés lors de nos 16 rencontres facultaires des programmes de premier cycle que l'on peut intégrer dans les rubriques suivantes :

1. **L'orientation**
2. **La connaissance des programmes et des règles universitaires**
3. **L'intégration de l'étudiant à son programme et à la vie universitaire**
4. **La direction de programme**
5. **La relation étudiant/corps professoral et enseignant**

### **2.1 L'ORIENTATION**

Lors de nos différentes rencontres facultaires, les personnes interrogées identifient l'orientation des étudiants comme un facteur important de persévérance dans les études. Phénomène complexe, l'orientation n'est pas considérée, dans cet avis, comme le fruit d'une décision unique ou le propre d'une étape de vie mais comme un processus dynamique et continu au cours duquel s'élabore l'identité personnelle et professionnelle d'une personne, laquelle se structure au sein même de l'expérience scolaire. En cela, les membres de la Commission adhèrent à une conception de l'orientation déjà présentée au ministre de l'Éducation par le Conseil supérieur de l'éducation, dans un avis sur l'orientation au niveau post-secondaire.<sup>1</sup>

#### **2.1.1 L'orientation à l'Université**

Les données tirées de quelques recherches montrent que, lors de leur arrivée à l'Université, les étudiants expriment très majoritairement une intention ferme de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention de leur diplôme. À titre indicatif, mentionnons que les données des enquêtes ICOPE (Pageau et Bujold, 2000) précisent que 87% des étudiants à plein temps et 75 % des étudiants à temps partiel ont l'intention d'obtenir le diplôme du programme dans lequel ils sont inscrits. De plus, si nous ajoutons à ce pourcentage le nombre d'étudiants qui disent avoir l'intention d'obtenir un diplôme, mais pas nécessairement celui du programme dans lequel ils sont inscrits, ce pourcentage passe à 97 % chez les étudiants à temps plein et à 80 % chez les étudiants à temps partiel.

L'affirmation de ces intentions ne signifie pas cependant que leur démarche d'orientation soit achevée pour autant et les taux d'obtention d'un diplôme montrent que ces intentions sont mises à rude épreuve une fois les études universitaires entreprises. La découverte du programme, ses

---

<sup>1</sup> (Conseil supérieur de l'éducation (2002) *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*, avis au ministre de l'Éducation, Québec. CSE)

standards, les valeurs qu'il véhicule, les objectifs de formation qu'il poursuit et les personnes qui le fréquentent et qui l'animent, de même que différents obstacles rencontrés en cours de cheminement peuvent amener l'étudiant à remettre en question son choix de programme d'études, entraînant une période de doute et de confusion qui peut être plus ou moins longue.

Des services spécialisés sont actuellement offerts par le Centre d'orientation et de consultation psychologique aux étudiants de l'Université Laval qui traversent une période d'indécision relativement à leurs études et à leur carrière et de plus en plus d'étudiants y recourent. La Commission estime cependant que l'encadrement à l'intérieur des facultés et des programmes peut également exercer un pouvoir structurant sur le processus d'orientation. Les responsables des facultés et des programmes sont ainsi invités à s'associer au Centre d'orientation et de consultation psychologique pour identifier et mettre en place des conditions qui aideront les étudiants à cristalliser leur choix de programme de même qu'à approfondir leur projet de formation en donnant un sens aux apprentissages faits et en les intégrant à leur identité personnelle et professionnelle.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 1***

***Que le Centre d'orientation et de consultation psychologique, de même que les directions de facultés et de programmes, poursuivent et intensifient leurs efforts de concertation en vue de soutenir les étudiants dans leur orientation.***

## **2.1.2 L'orientation au collégial**

Avant l'entrée à l'Université, le niveau collégial est bien sûr une étape charnière en matière d'orientation. C'est à ce stade que la majorité des étudiants doivent élaborer les bases de leur projet d'études et de carrière. Pour y parvenir, le recours à un spécialiste de l'orientation peut être nécessaire; or il n'est pas une rencontre facultaire où les étudiants n'ont pas clairement décrié le manque de ces ressources spécialisées dans les cégeps (ainsi qu'en 5<sup>e</sup> secondaire).

Les membres de la Commission ne peuvent passer sous silence ce constat. Hélas, les cégeps et les universités n'ont peu ou pas de moyens pour améliorer cet état de fait.

Actuellement, le gouvernement cherche à mettre en place, dans ses politiques d'éducation, tous les moyens pour favoriser la réussite des études et lutter contre le décrochage (tant au niveau secondaire que collégial et universitaire). Il apparaît donc urgent aux membres de la Commission que le gouvernement passe à l'étape de concrétisation de ces moyens pour que les jeunes soient mieux éclairés et guidés tout au long de leurs études.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 2***

***Que, dans le but d'aider les jeunes à trouver leur voie de formation dans leur champ d'intérêt, l'Université Laval travaille auprès des ministères concernés pour qu'ils favorisent et financent le recrutement de conseillers d'orientation dans les universités, les cégeps et collèges ainsi que dans les écoles secondaires (5<sup>e</sup> secondaire).***

Finalement, afin d'aider les étudiants à découvrir leur intérêt pour une formation particulière, les membres de la Commission souhaitent aussi que soit intensifiée la collaboration entre les conseillers en orientation des cégeps (et même des écoles secondaires) et l'Université Laval. Cette approche aiderait les étudiants dans leur cheminement de la découverte des différents champs d'expertise offerts par l'Université et à mieux orienter leur choix.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 3***

***Que le Bureau d'information et de promotion (BIP), en collaboration avec le Vice-rectorat aux études, renforce ses échanges avec les cégeps, non seulement d'un point de vue gestion administrative et concordance des programmes, mais en développant une collaboration étroite avec les conseillers d'orientation et leurs membres associés.***

### **2.1.3 Les changements de programme**

Après de possibles périodes d'indécision, la grande majorité des étudiants poursuivront leurs études dans le programme choisi au départ. D'autres cependant, après réflexion, préféreront changer de programme. C'est ce qui explique que 12 à 13 % des étudiants ayant acquis un diplôme de premier cycle l'ont obtenu dans un programme autre que celui de leur première inscription.

Les membres de la Commission considèrent qu'à peu d'exceptions près, ces changements de programme ne sont pas un signe d'instabilité ou d'immaturité mais plutôt un geste d'affirmation de quelqu'un qui a le courage d'apporter des correctifs à sa trajectoire scolaire pour rendre son projet de formation plus conforme à ce qu'il désire. Il est intéressant de constater que les étudiants changeant de programme au cours de leur première année obtiennent leur diplôme dans une proportion supérieure à 95 %.

Par ailleurs, pour ces étudiants, il est important de noter que, d'un point de vue administratif, il leur est actuellement difficile de changer d'orientation en cours de session compte tenu des règles administratives prescrites par les règlements de l'Université. Il serait donc très important que les étudiants soient non seulement bien informés des délais et des implications relatives à un changement de programme mais encore qu'ils soient bien accompagnés et aidés dans leur démarche

Il apparaît donc aux membres de la Commission que les facultés, les directions de programme et le Bureau du registraire mettent tout en œuvre pour faciliter les changements de programme dans des délais respectables et améliorer les structures d'accueil aidant les étudiants à s'intégrer dans leur nouvel environnement. Dans le même ordre d'idée, il est aussi fortement recommandé que l'on exerce plus de souplesse dans la reconnaissance des acquis pour les étudiants qui changent de programme après une ou plusieurs sessions d'études dans un ancien programme (par exemple : intégration de certains cours du premier programme dans les crédits des cours hors du champ d'études du nouveau programme).

*La Commission recommande :*

***Recommandation 4***

***Que chaque faculté et chaque direction de programme établisse une structure d'accueil pour les étudiants qui changent de programme.***

## **2.2. LA CONNAISSANCE DES PROGRAMMES ET DES RÈGLES UNIVERSITAIRES**

Outre le soutien à l'orientation, il est clair qu'une bonne intégration de l'étudiant à son programme est un atout majeur pour le motiver à prendre tous les moyens nécessaires à la réussite de sa formation. Cela demande, bien sûr, un effort d'adaptation. Or, nous avons noté, qu'à ce stade, certains étudiants éprouvent un profond sentiment de confusion dans leur choix d'orientation, faute d'une connaissance adéquate des programmes.

### **2.2.1 La connaissance adéquate des programmes**

Le Bureau d'information et de promotion (BIP) a effectué un travail remarquable depuis quelques années pour le recrutement d'étudiants. Cependant, ce travail de promotion qui vise à augmenter le nombre d'étudiants demeure plus administratif et. Aussi louable que ce soit, cela n'aide pas les futurs étudiants à bien connaître les programmes. Bien sûr, il faut que le BIP et le vice-rectorat au développement et aux affaires internationales poursuivent et intensifient leur travail de recrutement. Cependant, il est surtout indispensable que l'on informe mieux les étudiants sur le contenu des programmes qu'ils choisissent, leur signification, leurs exigences et leurs débouchés. Cela les aiderait à mieux s'orienter et, ainsi, à ne pas perdre leur motivation pour leurs études.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 5***

***Que l'on intensifie ou que l'on développe, là où cela n'existe pas, le travail de conception, de production et de diffusion d'un matériel d'information directement relié à chaque programme.***

Les membres de la Commission ont aussi constaté que certains étudiants s'inscrivaient dans un programme par curiosité ou encore, sans en connaître clairement les tenants et aboutissants, de son organisation, du type de formation qu'il offre, de même que de l'utilisation qui peut être faite des compétences acquises une fois arrivés sur le marché du travail. Alors, qui, mieux que les enseignants et les étudiants impliqués dans les instances facultaires ou universitaires, peut faire connaître aux futurs étudiants le contenu d'un programme et son ouverture vers le marché du travail?

*La Commission recommande :*

***Recommandation 6***

***Que des comités facultaires composés d'étudiants ayant une bonne connaissance du programme et de professeurs aient la responsabilité de faire connaître aux étudiants des cégeps et des collèges le contenu des cours et les possibles ouvertures professionnelles.***

## **2.2.2 La méconnaissance du règlement des études**

Dans le cadre de cette étude, nous avons aussi constaté qu'un grand nombre d'étudiants ne connaissent pas le règlement des études. Certains, par exemple, découvrent à la fin de leur première session qu'ils sont en situation de probation alors qu'ils n'ont eu aucun échec. Ils ont, par exemple, plusieurs « C » ce qui signifie « bon » selon notre règlement des études. Cependant, leur moyenne pouvant être inférieure à 2, ils sont en voie d'exclusion de leur programme. N'ayant pour ainsi dire jamais lu ce règlement, beaucoup d'étudiants ont du mal à comprendre ce qui leur arrive et se retrouvent dans une situation de grande démotivation. Plusieurs abandonnent à cette étape, alors qu'un échec lors de la première session ne démontre pas obligatoirement l'incapacité à poursuivre des études universitaires.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 7***

***Que chaque étudiant soit clairement informé du système de notation de l'Université et des conséquences sur la possible exclusion d'un programme et que, dans le règlement des études, l'Université Laval revise les qualificatifs correspondant aux notes.***

## **2.3. L'INTÉGRATION DE L'ÉTUDIANT À SON PROGRAMME ET À LA VIE UNIVERSITAIRE**

Comme nous le précisons au début de cet avis, outre les problèmes liés à l'orientation et à la méconnaissance des programmes, les difficultés que certains étudiants éprouvent à s'adapter au milieu universitaire (principalement ceux qui viennent de régions éloignées ou les étudiants étrangers) nuisent à leur bonne intégration et peuvent être parfois une cause de démotivation pour les études.

La Commission s'est déjà largement penchée sur le rôle que joue l'intégration des étudiants dans leur réussite scolaire. L'accueil dans une communauté est, sans aucun doute, le facteur déclenchant du sentiment d'appartenance. Mais, plus que l'accueil qui reste ponctuel, l'intégration de l'étudiant dans son programme est un gage de réussite. Le développement d'un fort sentiment d'appartenance transformera un milieu de travail en milieu de vie. La Commission a clairement établi que le développement du sentiment d'appartenance à l'Université et dans le programme d'études favorisait l'intégration des étudiants et, par conséquent, leur réussite.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> (CU-1301-10\*99411 et CU 1301-10\*2000-098)

Pour mémoire, nous rappelons les définitions de ces deux termes tels que stipulés dans la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants, politique élaborée en collaboration avec la Commission des études<sup>1</sup> :

*« L'accueil renvoie à une attitude qui se manifeste par un ensemble d'actions que pose la communauté universitaire à l'égard des étudiants dès qu'ils se montrent intéressés à s'inscrire à l'Université, lors de leur arrivée et chaque fois que de nouveaux contacts sont établis avec eux. »*

*« L'intégration réfère au processus par lequel les étudiants deviennent membres à part entière de la communauté universitaire. Ce processus s'amorce à l'accueil et se poursuit grâce aux relations entretenues avec eux, à l'encadrement prodigué et à diverses activités favorisant leur engagement dans la communauté universitaire ».*

**La Commission recommande :**

**Recommandation 8**

***Que la direction de l'Université Laval, les facultés et les services concernés poursuivent et intensifient leurs efforts pour la mise en application des recommandations (adoptées par le Conseil universitaire) de l'Avis sur le sentiment d'appartenance (CU-1301-10\*99411 et CU 1301-10\*2000-098) ainsi que de celles de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants (CU-11554-2002-303).***

### **2.3.1 L'intégration au groupe**

Lors de nos consultations, les membres de la Commission ont constaté que plusieurs directions de programme facilitaient l'intégration des étudiants à leurs groupes-classes. Ils ont cependant noté, dans de nombreux programmes, le manque de moyens mis en œuvre y arriver.

- Comment un étudiant peut-il s'intégrer à un groupe lorsqu'il passe la majorité de son temps dans des cours où plusieurs centaines d'étudiants de différents programmes se côtoient?
- Comment un étudiant peut-il s'intégrer à un groupe quand il doit suivre ses cours dans différentes facultés rattachées à différents programmes?
- Comment motiver un étudiant qui n'a que des cours théoriques à sa première session qui ne lui laissent pas percevoir de liens concrets avec une vie professionnelle future alors qu'il se trouve souvent dans une situation de doute face à son choix d'orientation?

Ces quelques exemples illustrent plusieurs éléments qui empêchent l'étudiant de s'identifier à un groupe et de se sentir partie intégrante de ce groupe.

**La Commission recommande :**

**Recommandation 9**

***Que les facultés et les directions de programme prévoient, lors de la première session, au moins un cours ainsi que des travaux regroupant un nombre restreint d'étudiants afin de créer la cohésion du groupe et permettre à chacun de mieux s'intégrer à son programme.***

---

<sup>1</sup> (CU-11554-2002-303)

### ***Recommandation 10***

***Que, dans chaque programme, soient organisées, dès le début de la première session et dans le cadre d'un cours, des rencontres avec des professionnels ayant la même formation afin qu'ils puissent partager leurs expériences de travail avec les étudiants et leur montrer les débouchés possibles après l'obtention du diplôme.***

## **2.3.2 L'intégration lors de la première inscription à la session d'hiver**

En ce qui concerne les étudiants qui débutent leurs études universitaires lors de la session d'hiver (14% de décrochage en plus pour ces cohortes), il y a un effort très important à faire pour mieux les intégrer dans leur nouveau milieu. Il est primordial, pour les membres de la Commission, que chaque programme concerné se penche sérieusement sur ce problème afin de tout mettre en œuvre pour aider ces étudiants à s'intégrer dans leurs programmes.

***La Commission recommande :***

### ***Recommandation 11***

***Que, pour les programmes concernés, les facultés et les services de l'Université Laval s'assurent que des activités d'accueil et d'intégration soient déployées lors de la rentrée de la session d'hiver à l'image de celles de la session d'automne.***

## **2.3.3 Le rôle des diplômés**

Finalement, toujours dans le but d'aider les étudiants à mieux connaître les finalités professionnelles des programmes (facteur de motivation dans les études), la Commission recommande à l'Association des diplômés de l'Université Laval (ADUL) d'intensifier, en collaboration avec les facultés, son programme de parrainage des nouveaux étudiants par des diplômés. Ne serait-ce pas une ébauche de lien avec la vie professionnelle (*Recommandation 10*) et un moyen motivant pour les étudiants de leur faire prendre conscience de la valeur d'un diplôme sur le marché du travail?

***La Commission recommande :***

### ***Recommandation 12***

***Que l'Association des diplômés de l'Université Laval intensifie, par le biais d'un système de parrainage, l'implication de ses membres pour qu'ils fassent connaître aux nouveaux étudiants leur expérience professionnelles.***

## **2.3.4 Le rôle des associations étudiantes**

Les associations étudiantes ont aussi un rôle primordial à jouer dans la vie universitaire et, par conséquent, dans l'accueil et l'intégration des nouveaux étudiants. Tout d'abord, il est important qu'elles continuent de favoriser l'implication des étudiants au sein des différentes activités universitaires (comités de programme, conseil universitaire, ...), scolaires (organisation de



congrès, conférences, ...) et parascolaires existantes sur le campus. Mais, plus encore, parmi les nombreuses suggestions recueillies dans notre étude, il est clairement apparu, qu'outre ces activités, de nombreux étudiants auraient aimé être parrainés par d'autres étudiants au cours de leur première session d'études universitaires. En d'autres termes, à l'image de certains programmes, de nombreux étudiants souhaitent être soutenus par des pairs dans leur nouveau milieu de vie.

*La Commission recommande :*

***Recommandation 13***

***Que les associations étudiantes locales participent à l'élaboration de programmes de parrainage ou de réseaux d'entraide pour l'accueil des nouveaux étudiants lors de leur première année d'études, en concertation avec leurs facultés et les départements.***

### **2.3.5 La conciliation vie universitaire et travail**

Notre consultation a mis en évidence le fait que de plus en plus d'étudiants occupaient un emploi durant leurs études. Plusieurs personnes nous ont souligné que certains d'entre eux avaient de la difficulté à concilier ces deux aspects de leur réalité, cela pouvant en conduire quelques-uns à abandonner leurs études.

Une réflexion sur le thème « quelle est la place des études dans la vie des étudiants, jusqu'où l'Université doit-elle aller? » doit être effectuée afin de proposer des moyens pour que les étudiants trouvent un équilibre entre leur vie universitaire et les emplois qu'ils occupent. Ce thème, prochain mandat de la Commission des affaires étudiantes, permettra de répondre de manière plus précise au problème de la conciliation « étude – travail – famille » et d'émettre des recommandations à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, bien que le problème financier des étudiants ne soit pas ressorti au cours de nos rencontres facultaires comme étant un facteur prépondérant dans l'abandon des études au premier cycle et bien que nous n'ayons pas encore de données précises sur le nombre d'étudiants qui seraient tentés ou obligés d'abandonner leurs études pour cette raison (prochain mandat de la Commission des affaires étudiantes),

*La Commission recommande :*

***Recommandation 14***

- ***Que, pour les étudiants, des fonds d'aide soient développés tant au niveau universitaire que facultaire.***
- ***Que, dans chaque cours, un effort soit fait pour que l'achat des notes de cours, des livres ou du matériel informatique corresponde aux réels besoins de la formation et soit un investissement nécessaire.***
- ***Que l'on fasse mieux connaître aux étudiants toutes les possibilités d'obtention de bourses ainsi que tous les organismes d'aide universitaire ou externe.***

## **2.4. LA DIRECTION DE PROGRAMME**

Les directeurs de programme sont, sans aucun doute, les personnes les plus aptes à détecter les étudiants en difficulté et présentant un potentiel de décrochage. Cependant, malgré toute leur bonne volonté, ils ont, outre leurs activités de recherche et d'enseignement, une charge administrative très importante et ne peuvent avoir la disponibilité souhaitée auprès des étudiants. Ce constat est très clair dans la grande majorité des programmes.

En ce sens, il serait aussi très pertinent que l'Université redéfinisse la fonction des directeurs de programme et, par là même, celle des comités de programme. Cette fonction doit être revalorisée. Attention toutefois, la valorisation ne veut pas dire une augmentation des responsabilités.

### **2.4.1 La valorisation de la fonction de direction de programme et son soutien**

Il ressort aussi clairement de nos rencontres facultaires que les directeurs de programmes manquaient de ressources administratives et d'outils permettant de mieux aider les étudiants. Aucune ou peu de formation de base ni description de tâches n'existe pour cette fonction. Comment savoir qu'un étudiant est en voie d'échec au cours de la première session? Le premier relevé de notes parvient en janvier et certains étudiants ont déjà abandonné ou reçu un avis d'exclusion. Comment détecter et aider un étudiant qui présente des signes de détresse? Comment connaître le nombre d'étudiants qui quittent le programme à la fin de la première session et les raisons de ce départ? Le Bureau du registraire ne peut actuellement fournir ces informations.

De plus, comment un directeur de programme peut-il, à lui seul, être à la disposition de plusieurs centaines d'étudiants ou même de plus d'un millier? Il est donc primordial pour les membres de la Commission que les directeurs de programme soient aidés dans leur fonction par des conseillers pédagogiques et, surtout, déchargés de quelques tâches universitaires et principalement administratives. La fonction de directeur de programme doit être recentrée sur l'accompagnement pédagogique de l'étudiant.

*La Commission recommande :*

#### ***Recommandation 15***

***Que, dès sa nomination, chaque directeur de programme reçoive un cahier des charges adapté à son programme, ainsi qu'une formation orientée vers la détection des problèmes des étudiants et les moyens pour bien encadrer ceux qui sont en difficulté.***

#### ***Recommandation 16***

***Que les directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires et que leur disponibilité envers les étudiants soit reconnue dans leurs charges de travail.***

#### ***Recommandation 17***

***Qu'à chaque session, le Bureau du registraire fasse parvenir à chaque directeur de programme un rapport simplifié du nombre d'étudiants inscrits ainsi que du nombre d'étudiants ayant changé de programme ou ayant interrompu leur inscription.***

## **2.4.2 Le dépistage des étudiants en difficulté**

Comme l'a déjà observé la Commission dans des avis antérieurs, constat partagé par les directeurs de programme rencontrés, la première session à l'université est particulièrement difficile pour plusieurs étudiants en raison d'éventuels problèmes d'adaptation à la vie universitaire et à ses exigences. Et c'est souvent lors de cette première session que les risques d'échecs scolaires sont élevés.

Le diplôme d'étude collégial (DEC) constitue l'exigence générale dans le processus d'inscription à l'Université quelle que soit la cote de rendement qui n'est pas conditionnelle à la sélection des étudiants dans la majorité des programmes. À ce niveau, plusieurs questions d'éthique sur le principe de l'admission à l'université se posent :

- devons-nous admettre des étudiants qui, d'après leur dossier, auront besoin d'un encadrement plus personnalisé, alors que nous avons un manque flagrant de ressources tant dans le corps professoral et enseignant que dans le personnel administratif?
- ou bien devons-nous, pour éviter de les entraîner dans un cycle d'échec et souvent d'endettement, effectuer une sélection plus contrôlée des étudiants en augmentant les exigences d'admission?

Il s'agit là d'un « choix de société » dont les implications débordent largement le cadre d'un avis comme celui-ci. Il faut par contre prendre acte du fait que certains étudiants nouvellement admis à l'Université sont davantage à risque d'échec que d'autres, surtout à cause de la faiblesse de leurs notes antérieures. Il devient alors essentiel de pouvoir intervenir rapidement pour leur offrir l'aide nécessaire.

***La Commission recommande :***

### ***Recommandation 18***

***Que chaque faculté précise, dans ses politiques de gestion de l'admission des étudiants, les moyens mis en oeuvre pour assurer un suivi plus personnalisé de leur cheminement.***

Comme nous le précisions antérieurement, ce n'est qu'au début de la seconde session que l'on peut connaître les étudiants ayant été en difficulté à la fin de leur première session et, parfois même, en voie d'exclusion. Or, rien ne permet actuellement de dépister les étudiants en voie d'échec durant la première session, car ce n'est qu'en janvier que parviennent les premiers relevés de notes à la direction de programme. Les membres de la Commission sont d'avis que chaque faculté mette sur pied un système de détection de ses étudiants en difficulté dès l'obtention des premiers résultats d'examens au cours de la mi-session. Ce dépistage précoce permettra sans doute de donner à l'étudiant un soutien plus personnalisé qui, dans bien des cas, lui évitera de perdre confiance en lui dans le cadre de sa formation universitaire. Outre le directeur de programme, ce sont les professeurs et les enseignants qui sont les mieux placés pour détecter les étudiants qui éprouvent des difficultés scolaires ou personnelles.

**La Commission recommande :**

**Recommandation 19**

**Que dans chaque programme soit instauré un système permettant aux directeurs de programme d'avoir un relevé de notes intermédiaire à la moitié de la première session d'inscription afin qu'ils puissent mieux détecter les étudiants en voie d'échec et prendre les dispositions nécessaires pour les aider. Un pas décisif dans la mise en œuvre d'un tel relevé intermédiaire serait de faire en sorte que les personnes donnant les cours de première session fassent parvenir au directeur de programme, dès le premier examen, la liste des étudiants en voie d'échec.**

**Recommandation 20**

**Que chaque comité de programme se penche sur la question de l'opportunité de créer un système d'encadrement plus personnalisé, avec des personnes ressources identifiées, pour tous les nouveaux étudiants, quelle que soit la session de leur première inscription.**

## **2.5. LA RELATION ÉTUDIANTS/CORPS PROFESSORAL ET ENSEIGNANT**

Il est évident que la mission première de l'Université, et particulièrement du corps professoral et enseignant, est d'assurer la qualité de la formation des étudiants. Cette formation universitaire commence bien sûr par l'accueil et l'intégration, mais aussi par le désir de leur faire prendre conscience de toutes les possibilités que leur offre notre université pour leur développement intellectuel et leur formation universitaire et sociale. Plus encore, l'encadrement est une fonction primordiale dans la formation et la réussite des nouveaux étudiants.

Pour mémoire, nous redonnons la définition de l'encadrement telle que stipulée dans la « Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants » (CU 11554-2002-303).

*« L'encadrement se rapporte au soutien pédagogique, administratif et, le cas échéant, personnel offert aux étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de formation de même que dans leur insertion socioprofessionnelle. »*

### **2.5.1 L'aide au corps professoral et enseignant**

Bien sûr, il faut aider les étudiants dans leur cheminement durant leur formation, mais il faut aussi aider le corps professoral et enseignant. Trop de professeurs ont des charges de travail très lourdes les empêchant de disposer de tout le temps qu'ils souhaiteraient pour être plus proches des étudiants. Comment, par exemple, demander à un enseignant qui s'adresse à des groupes de plusieurs centaines d'étudiants de dépister ceux en difficulté? Comment demander à un professeur, qui doit s'investir intensément dans ses projets de recherche pour ne pas perdre ses fonds de recherche, d'être disponible pour rencontrer ses étudiants de premier cycle?

À la lumière de ces rencontres facultaires, les membres de la Commission sont en mesure de conclure que tant qu'il n'y aura pas plus de ressources du corps professoral et enseignant ainsi que du personnel administratif associé aux enseignants, toutes les recommandations permettant de favoriser la réussite et contrer le décrochage risquent d'être vaines. Si le gouvernement veut lutter contre le décrochage, il est impératif qu'il réinvestisse au niveau des ressources humaines associées à ces fonctions.

Il est aussi clairement ressorti lors de ces consultations que dans les facultés qui se sont dotées de mécanismes de soutien à la pédagogie et à l'évaluation, les préoccupations en matière de décrochage et de réussite étaient davantage partagées et que des mesures concrètes et souvent simples étaient mises de l'avant pour aider les étudiants, les professeurs et les enseignants.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 21***

***Que, dans chaque faculté, soit créé ou développé un bureau d'animation et de soutien à l'enseignement en aide au corps professoral et enseignant.***

***Recommandation 22***

***Que la fonction d'enseignement au premier cycle soit nettement revalorisée par la direction de l'Université Laval.***

***Recommandation 23***

***Que les Vice-rectorats concernés, afin de contrer le décrochage et favoriser la réussite des étudiants, travaillent auprès du gouvernement pour qu'un réinvestissement majeur soit effectué dans l'enseignement supérieur, de manière urgente, dans le but d'engager de nouveaux membres du corps professoral et enseignant.***

## **2.5.2 La disponibilité hors classe**

Si, lors des consultations facultaires, la qualité du corps professoral et enseignant a, dans l'ensemble, été jugée excellente par les étudiants qui y ont participé, un manque de disponibilité en dehors des activités en classe a été déploré par certains. En raison de ce manque de disponibilité, nous perdons quelques étudiants. Or, la qualité des relations entre un enseignant et un étudiant est, sans aucun doute, l'une des pierres angulaires de la réussite.

Que faire pour améliorer cette relation? En ce qui concerne l'importance des relations hors classe, c'est-à-dire au-delà des heures de disponibilité physique des professeurs et des enseignants, la Commission ne peut que réitérer ce qu'elle a déjà souligné et recommandé dans des avis précédents.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> La dynamique entre professeurs et étudiants; un enjeu de taille à l'Université Laval, mai 1996; Les comités de programme de premier cycle à l'Université Laval, mai 1996.

***La Commission recommande :***

***Recommandation 24***

***Que l'Université et les enseignants soient davantage sensibilisés au fait que la disponibilité hors des cours est un facteur primordial de la formation et de la réussite des étudiants dans leurs projets d'études. Que cette disponibilité soit reconnue et valorisée par l'Université Laval.***

### **3. INTERROGATIONS ET RÉFLEXIONS**

---

Les recommandations de cet avis émanent de certaines réalisations au sein des facultés et des programmes. Il est cependant évident qu'elles doivent être adaptées à chaque faculté ou même à chaque programme.

Outre ces recommandations principales, les membres de la Commission ont noté, au cours de leurs rencontres facultaires, un certain nombre de réflexions sur lesquelles il serait souhaitable que les facultés se penchent pour mettre en place tous les moyens permettant aux étudiants de mener avec persévérance et succès leurs projets d'études et de formation.

- Doit-on encourager un étudiant en situation d'échec à rencontrer un conseiller d'orientation?
- Doit-on créer, à l'image de certains programmes, des cours de dépannage pour les matières les plus importantes ou même des reprises d'examens?
- Serait-il bien de créer, à l'image de certaines facultés, un réseau d'aide pour les étudiants?
- Serait-il nécessaire d'adjoindre à chaque directeur de programme un adjoint pédagogique pour l'aider dans ses fonctions?
- Devrions-nous créer un guide simplifié et plus attrayant du règlement des études comprenant les points principaux pour les étudiants?
- Si, dans certains programmes, l'obtention d'un diplôme n'est pas une fin en soi, ne pourrait-il pas y avoir des certificats de manière à augmenter le taux de réussite institutionnelle?
- Dans les secteurs où l'on note un niveau de détresse psychologique plus élevé qu'ailleurs, devrions-nous créer des réseaux d'aide et de soutien?
- Est-ce que les préoccupations de l'Université Laval envers la réussite de la formation des étudiants s'arrête au moment de leur diplômation?

## 4. CONCLUSION

---

À l'image de l'ensemble des universités, l'Université Laval doit donc trouver des moyens pour favoriser l'accomplissement et la réussite des projets d'études des étudiants.

Cet avis de la Commission est sans aucun doute une ébauche de pistes de travail et de réflexion qui, si les recommandations sont rapidement mises en application, permettrait de favoriser la *réussite éducative* de la majorité des étudiants de l'Université Laval. C'est pourquoi, il nous semble difficile de conclure une telle étude qui devrait être adaptée régulièrement en fonction de l'évolution de la formation.

De plus, n'oublions pas que la notion de réussite institutionnelle n'est pas obligatoirement le but de tous les étudiants. Pouvons-nous dire qu'un étudiant inscrit au baccalauréat en musique est un décrocheur s'il quitte son programme avant l'obtention de son diplôme, alors qu'il vient d'être sélectionné comme musicien dans un grand orchestre? N'oublions pas non plus que certains étudiants viennent à l'Université pour obtenir un complément de formation ou encore pour trouver une réponse à certaines de leurs interrogations sans viser l'obtention d'une reconnaissance universitaire.

Cependant, les membres de la Commission des affaires étudiantes souhaitent que tous les membres de la communauté universitaire s'approprient cet avis afin que tout soit mis en œuvre pour faciliter la réussite des étudiants dans leur formation personnelle et universitaire.

Afin de s'assurer d'un suivi efficace de la mise en application des recommandations de cet avis,

***La Commission recommande :***

***Recommandation 25***

***Que le Vice-rectorat aux études détermine le ou les responsables de la mise en application de chaque recommandation et, qu'après adoption par le Conseil universitaire, chaque responsable fasse un rapport annuel au vice-rectorat aux études sur l'avancement de ses travaux.***

Finalement, afin de pouvoir connaître de manière précise les causes d'abandon de certains étudiants et de pouvoir éventuellement y remédier, lorsque cela est faisable,

***La Commission recommande :***

***Recommandation 26***

***Que le Bureau du registraire, en collaboration avec les facultés, prenne contact avec tous les étudiants qui ont quitté l'Université Laval afin de connaître la cause de leur départ. Cela permettrait à chaque direction de programme de mieux déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aider les étudiants dans la réussite de leur formation personnelle et universitaire.***



## **5. RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS**

---

### ***Recommandation 1***

***Que le Centre d'orientation et de consultation psychologique, de même que les directions de facultés et de programmes, poursuivent et intensifient leurs efforts de concertation en vue de soutenir les étudiants dans leur orientation.***

### ***Recommandation 2***

***Que, dans le but d'aider les jeunes à trouver leur voie de formation dans leur champ d'intérêt, l'Université Laval travaille auprès des ministères concernés pour qu'ils favorisent et financent le recrutement de conseillers d'orientation dans les universités, les cégeps et collèges ainsi que dans les écoles secondaires (5<sup>e</sup> secondaire).***

### ***Recommandation 3***

***Que le Bureau d'information et de promotion (BIP), en collaboration avec le Vice-rectorat aux études, renforce ses échanges avec les cégeps, non seulement d'un point de vue gestion administrative et concordance des programmes, mais en développant une collaboration étroite avec les conseillers d'orientation et leurs membres associés.***

### ***Recommandation 4***

***Que chaque faculté et chaque direction de programme établisse une structure d'accueil pour les étudiants qui changent de programme.***

### ***Recommandation 5***

***Que l'on intensifie ou que l'on développe, là où cela n'existe pas, le travail de conception, de production et de diffusion d'un matériel d'information directement relié à chaque programme.***

### ***Recommandation 6***

***Que des comités facultaires composés d'étudiants ayant une bonne connaissance du programme et de professeurs aient la responsabilité de faire connaître aux étudiants des cégeps et des collèges le contenu des cours et les possibles ouvertures professionnelles.***

### ***Recommandation 7***

***Que chaque étudiant soit clairement informé du système de notation de l'Université et des conséquences sur la possible exclusion d'un programme et que, dans le règlement des études, l'Université Laval révise les qualificatifs correspondant aux notes.***

### ***Recommandation 8***

***Que la direction de l'Université Laval, les facultés et les services concernés poursuivent et intensifient leurs efforts pour la mise en application des recommandations (adoptées par le Conseil universitaire) de l'Avis sur le sentiment d'appartenance (CU-1301-10\*99411 et CU 1301-10\*2000-098) ainsi que de celles de la Politique d'accueil, d'encadrement et d'intégration des étudiants (CU-11554-2002-303).***

**Recommandation 9**

***Que les facultés et les directions de programme prévoient, lors de la première session, au moins un cours ainsi que des travaux regroupant un nombre restreint d'étudiants afin de créer la cohésion du groupe et permettre à chacun de mieux s'intégrer à son programme.***

**Recommandation 10**

***Que, dans chaque programme, soient organisées, dès le début de la première session et dans le cadre d'un cours, des rencontres avec des professionnels ayant la même formation afin qu'ils puissent partager leurs expériences de travail avec les étudiants et leur montrer les débouchés possibles après l'obtention du diplôme.***

**Recommandation 11**

***Que, pour les programmes concernés, les facultés et les services de l'Université Laval s'assurent que des activités d'accueil et d'intégration soient déployées lors de la rentrée de la session d'hiver à l'image de celles de la session d'automne.***

**Recommandation 12**

***Que l'association des diplômés de l'Université Laval intensifie, par le biais d'un système de parrainage, l'implication de ses membres pour qu'ils fassent connaître aux nouveaux étudiants leur expérience professionnelles.***

**Recommandation 13**

***Que les associations étudiantes locales participent à l'élaboration de programmes de parrainage ou de réseaux d'entraide pour l'accueil des nouveaux étudiants lors de leur première année d'études, en concertation avec leurs facultés et les départements.***

**Recommandation 14**

- ***Que, pour les étudiants, des fonds d'aide soient développés tant au niveau universitaire que facultaire.***
- ***Que, dans chaque cours, un effort soit fait pour que l'achat des notes de cours, des livres ou du matériel informatique corresponde aux réels besoins de la formation et soit un investissement nécessaire.***
- ***Que l'on fasse mieux connaître aux étudiants toutes les possibilités d'obtention de bourses ainsi que tous les organismes d'aide universitaire ou externe.***

**Recommandation 15**

***Que, dès sa nomination, chaque directeur de programme reçoive un cahier des charges adapté à son programme, ainsi qu'une formation orientée vers la détection des problèmes des étudiants et les moyens pour bien encadrer ceux qui sont en difficulté.***

**Recommandation 16**

***Que les directeurs de programme soient déchargés de certaines fonctions universitaires et que leur disponibilité envers les étudiants soit reconnue dans leurs charges de travail.***

**Recommandation 17**

***Qu'à chaque session, le Bureau du registraire fasse parvenir à chaque directeur de programme un rapport simplifié du nombre d'étudiants inscrits ainsi que du nombre d'étudiants ayant changé de programme ou ayant interrompu leur inscription.***

**Recommandation 18**

**Que chaque faculté précise, dans ses politiques de gestion de l'admission des étudiants, les moyens mis en oeuvre pour assurer un suivi plus personnalisé de leur cheminement.**

**Recommandation 19**

**Que dans chaque programme soit instauré un système permettant aux directeurs de programme d'avoir un relevé de notes intermédiaire à la moitié de la première session d'inscription afin qu'ils puissent mieux détecter les étudiants en voie d'échec et prendre les dispositions nécessaires pour les aider. Un pas décisif dans la mise en oeuvre d'un tel relevé intermédiaire serait de faire en sorte que les personnes donnant les cours de première session fassent parvenir au directeur de programme, dès le premier examen, la liste des étudiants en voie d'échec.**

**Recommandation 20**

**Que chaque comité de programme se penche sur la question de l'opportunité de créer un système d'encadrement plus personnalisé, avec des personnes ressources identifiées, pour tous les nouveaux étudiants, quelle que soit la session de leur première inscription.**

**Recommandation 21**

**Que, dans chaque faculté, soit créé ou développé un bureau d'animation et de soutien à l'enseignement en aide au corps professoral et enseignant.**

**Recommandation 22**

**Que la fonction d'enseignement au premier cycle soit nettement revalorisée par la direction de l'Université Laval.**

**Recommandation 23**

**Que les Vice-rectorats concernés, afin de contrer le décrochage et favoriser la réussite des étudiants, travaillent auprès du gouvernement pour qu'un réinvestissement majeur soit effectué dans l'enseignement supérieur, de manière urgente, dans le but d'engager de nouveaux membres du corps professoral et enseignant.**

**Recommandation 24**

**Que l'Université et les enseignants soient davantage sensibilisés au fait que la disponibilité hors des cours est un facteur primordial de la formation et de la réussite des étudiants dans leurs projets d'études. Que cette disponibilité soit reconnue et valorisée par l'Université Laval.**

**Recommandation 25**

**Que le Vice-rectorat aux études détermine le ou les responsables de la mise en application de chaque recommandation et, qu'après adoption par le Conseil universitaire, chaque responsable fasse un rapport annuel au vice-rectorat aux études sur l'avancement de ses travaux.**

**Recommandation 26**

**Que le Bureau du registraire, en collaboration avec les facultés, prenne contact avec tous les étudiants qui ont quitté l'Université Laval afin de connaître la cause de leur départ. Cela permettrait à chaque direction de programme de mieux déterminer les moyens à mettre en oeuvre pour aider les étudiants dans la réussite de leur formation personnelle et universitaire.**

## 6. BIBLIOGRAPHIE

---

Crespo M. et Houle R., *La persévérance aux études dans les programmes de premier cycle à l'Université de Montréal*. Vice-décanat aux études supérieures et à la recherche. Montréal, 1995.

Pageau D. et Bujold J., *Dis-moi ce que tu veux et je te dirai jusqu'où tu iras*. Analyse des données des enquêtes ICOPE. Université du Québec, 2000.

Privé M. et Thériault R., *Enquête sur l'interruption des études à l'UQAC*. Chicoutimi, 1995.

Association des universités et collèges du Canada : La revue « *Affaires universitaires* », 1999 à 2004.

Commission des affaires étudiantes et de la Commission des études : *Politique d'accueil, d'intégration et d'encadrement*. Avis conjoint déposé au Conseil universitaire, CU-2001-100.

Commission des affaires étudiantes : *Sentiment d'appartenance*. Avis déposé au Conseil universitaire, CU-1301-10\*2000-098.

Commission des affaires étudiantes : *Avis sur la participation des étudiantes et des étudiants à la vie universitaire : « un lieu de formation »*. Avis déposé au Conseil universitaire, avril 1997.

Commission des affaires étudiantes : *La dynamique entre professeurs et étudiants; un enjeu de taille à l'Université Laval*. Avis déposé au Conseil universitaire, mai 1996;

Commission des affaires étudiantes : *Les comités de programme de premier cycle à l'Université Laval*. Avis déposé au Conseil universitaire, mai 1996.

Conseil supérieur de l'éducation : *Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite*. Avis au ministre de l'Éducation, Québec. CSE, 2002

Conseil supérieur de l'éducation : *Réussir un projet d'études universitaires : Des conditions à réunir*. Avis au ministre de l'éducation, avril 2000.

Faculté des lettres : *Réussir à l'Université : À quelles conditions?* Rapport synthèse, octobre 2001.

Ombudsman : « *Temps, Argent, Compétence* ». Rapport annuel, Université Laval, 2002-2003.

Rapport de la Commission d'orientation de l'Université Laval, mars 1998.

# **ANNEXE 1**

## **TAUX DE RÉUSSITE AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE**

## POURCENTAGE PAR CHAMP D'ÉTUDES DES TAUX DE RÉUSSITE AU PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

Afin de réaliser cette étude, les membres de la Commission ont choisi d'effectuer un suivi du dossier universitaire de tous les étudiants de premier cycle sur une période de dix ans. Pour cela, la Commission s'est basée sur toutes les cohortes d'étudiants (tous les programmes) inscrits à l'Université Laval de 1993 à 1996. Le suivi des dossiers a été effectué en janvier 2003.

	Automne	Hiver
<b>ARTS ET LETTRES</b>		
- Inscriptions (1993 à 1996)	3344	497
- Encore inscrits en janvier 2003	65	10
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	1179	201
- Diplômés dans le même programme	1550	187
- Diplômés après un changement de programme:	550	99
- Total des diplômés	2100 (62.7%)	286 (57.5%)
<b>SCIENCES HUMAINES</b>		
- Inscriptions (1993 à 1996)	5764	882
- Encore inscrits en janvier 2003	56	10
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	1189	319
- Diplômés dans le même programme	3981	450
- Diplômés après un changement de programme:	538	103
- Total des diplômés	4519 (78%)	553 (62.6%)
<b>SCIENCES DE LA SANTÉ</b>		
- Inscriptions (1993 à 1996)	1934	44
- Encore inscrits en janvier 2003	13	3
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	219	12
- Diplômés dans le même programme	1592	15
- Diplômés après un changement de programme:	110	14
- Total des diplômés	1702 (88%)	29 (66%)
<b>SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES</b>		
- Inscriptions (1993 à 1996)	4383	786
- Encore inscrits en janvier 2003	44	9
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	864	254
- Diplômés dans le même programme	2770	401
- Diplômés après un changement de programme:	705	122
- Total des diplômés	3475 (79%)	523 (66.5%)
<b>TOTAL</b>		
- Inscriptions (1993 à 1996)	15425	2209
- Encore inscrits en janvier 2003	178	32
- Ont quitté l'université Laval sans diplôme	3451	786
- Diplômés dans le même programme	9893	1053
- Diplômés après un changement de programme:	1903	338
- Total des diplômés	11796 (76.5%)	1391 (62,9%)

## **ANNEXE 2**

### **MEMBRES DE LA COMMISSION**

**Année universitaire 2002-2003**

**Année universitaire 2003-2004**

## LISTE DES MEMBRES

### 2002-2003

Michel Beaudoin	Professeur	Foresterie et géomatique
Antoine Bédard	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences de l'administration
Nadine Bédard St-Pierre	Secrétaire CAE- 2 <sup>e</sup> cycle	Sciences sociales
Julie Cameron	Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle	Médecine
Jean-Sébastien Chamard	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences et génie
Gabriel Delisle	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Lettres
François Doré	Professeur	Médecine
Manuel Espanol-Echevarria	Professeur	Lettres
Marie-Claude Faubert	Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences de l'administration
Claude Godbout	Vice-recteur	Affaires académiques et étudiantes
Henri Hamel	Directeur	Orientation et consultation psychologique
Virginie Levasseur	Étudiante, 2 <sup>e</sup> cycle	Agriculture et alimentation
Jacques Mercier	Professeur	Sciences sociales
Sylvie Morin	Professeure	Médecine dentaire
Pascal Ndinga	Étudiant 3 <sup>e</sup> cycle	Sciences de l'Éducation
Aline Pageau Lauzière	Chargée de cours	Agriculture et alimentation
Cédric Paître	Étudiant 2 <sup>e</sup> cycle	Lettres
Éric Philippe	Président	Médecine
Christiane Piché	Vice-rectrice aux études	
Michel Pigeon	Recteur	
Édith Poulin	Directrice	Service des affaires étudiantes
Michel Rocheleau	Professeur	Sciences et génie
François Tavenas	Recteur	

### 2003-2004

Samuel Proulx Lemire	Secrétaire CAE - 1 <sup>er</sup> cycle	Droit
Michel Beaudoin	Professeur	Foresterie et géomatique
Julie Cameron	Étudiante 1 <sup>er</sup> cycle	Médecine
Jean-Sébastien Chamard	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences et génie
Alexandre Charrette	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences de l'administration
Gabriel Delisle	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Lettres
Josée Desharnais	Professeure	Sciences et génie
Manuel Espanol-Echevarria	Professeur	Lettres
Henri Hamel	Directeur	Orientation et consultation psychologique
David Jeannette	Étudiant 3 <sup>e</sup> cycle	Sciences et génie
Mathieu Lachance	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences sociales
Pierre-Luc Lachance	Étudiant 1 <sup>er</sup> cycle	Sciences et génie
Raymond Marchand	Professeur	Médecine
Jacques Mercier	Professeur	Sciences sociales
Sylvie Morin	Professeure	Médecine dentaire
Aline Pageau Lauzière	Chargée de cours	Agriculture et alimentation
Marie-Andrée Ricard	Professeure	Philosophie
Éric Philippe	Président	Médecine
Christiane Piché	Vice-rectrice aux études	
Michel Pigeon	Recteur	
Édith Poulin	Directrice	Service des affaires étudiantes
Suzy Tremblay	Étudiante 2 <sup>e</sup> cycle	Sciences et génie